



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 26 juin 2000 que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

3.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX MILLIONS SEPT CENT TRENTE-TROIS MILLE SEPT CENTS DOLLARS pour L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION :

ADMINISTRATION ET FINANCES..... 2 733 700,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

3.6 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION :

POLITIQUE ET ÉCONOMIE..... 2 564 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

3.7 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TROIS MILLIONS CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS pour L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION :

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLES..... 3 525 800,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

3.8 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SEIZE MILLIONS DEUX CENT MILLE DOLLARS pour L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION :

PROGRAMME D'AIDE EN CAS DE CATASTROPHE AGRICOLE 16 200 000,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

3.9 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas HUIT CENT TRENTE-QUATRE MILLE CENT DOLLARS pour L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 834 100,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

11.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SIX CENT SEPT MILLE CENT DOLLARS pour LE TRAVAIL :

HAUTE DIRECTION..... 607 100,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

Le président dépose le rapport que prévoit le paragraphe 38(1) du *Règlement sur les indemnités, les allocations et les prestations de pension* pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000.

(document parlementaire n° 173)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande que l'on précise toujours la circonscription ou le portefeuille des députés auxquels on s'adresse ou dont on parle.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du terme « Minister of Gambling » utilisé par le député de Southdale dans une question au ministre de la Consommation et des Corporations.

Après l'intervention de M. le *ministre* MACKINTOSH sur le rappel au *Règlement*, le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

La question « La décision du président doit-elle être maintenue? » est mise aux voix, et la décision est maintenue à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY

MARTINDALE
MCGIFFORD
NEVAKSHONOFF
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS
WOWCHUK..... 27

CONTRE

CUMMINGS
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GERRARD
GILLESHAMMER
HELWER
LAURENDEAU
LOEWEN
MAGUIRE

MITCHELSON
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PITURA
PRAZNIK
REIMER
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
STEFANSON
TWEED 21

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MACKINTOSH fait un rappel au *Règlement* au sujet de l'obligation de désigner les députés par le nom de leur circonscription ou de leur portefeuille.

M. GERRARD se rétracte.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. DYCK, RONDEAU et LOEWEN, M^{me} ALLAN ainsi que M. CUMMINGS font des déclarations de député.

M. le *premier ministre* DOER propose que le projet de loi n^o 4 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

mardi 27 juin 2000

Après l'intervention de M. le *premier ministre* DOER, le débat est ajourné sur la motion de M^{me} MITCHELSON.

M. le *premier ministre* DOER propose que le projet de loi n^o 17 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *premier ministre* DOER, le débat est ajourné sur la motion de M^{me} MITCHELSON.

M. le *ministre* SALE propose que le projet de loi n^o 30 — *Loi modifiant la Loi sur les services sociaux/The Social Services Administration Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. le *ministre* SALE, le débat est ajourné sur la motion de M. CUMMINGS.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES